Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 17 Joumada I 1448
28 Octobre 2026

N° 133

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3241**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3242**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3245**
Homologation de résolutions **3245**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3246**
Avis aux créanciers..... **3248**
Convocations
Sociétés anonymes **3248**
Divers
Avis au public..... **3249**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Tunisienne de Lubrifiants S.A

Société Anonyme

Au capital de 10.972.500 Dinars

Siège social : Rue Lac Mâlaren, les Berges du lac - 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0005985Z

RC : B193271992

CNSS : 6245988

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la Société Tunisienne de Lubrifiants réuni en date du 14 octobre 2026 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac - Tunis le 14 octobre 2026 sous le n°26708709 Quittance n°98781 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 19/10/2026 sous le n°20266174404 il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement de la nomination de Monsieur Hatem EL GHALI en qualité d'administrateur délégué chargé de la gestion de la Société Tunisienne de Lubrifiants, pour une durée de trois (3) mois à compter du 14 octobre 2026.

- Le Conseil d'Administration transfert et attribue à Monsieur Hatem EL GHALI tous les pouvoirs et les prérogatives de l'administrateur délégué chargé de la gestion de la SOTULUB tel que définis par les statuts de la société et les décisions du conseil d'administration annexées au P.V du 14 octobre 2026.

2026R03101SANB2

République Tunisienne

Société de Gestion de la Technopole Sidi Thabet

SA au capital de 6 139 900 de Dinars

Désignation d'administrateur délégué

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 6 139 900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana, MF : 1062122J/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2026, enregistré à la recette des finances de Sidi Thabet le 26 octobre 2026 sous le numéro 26801288, et déposé au RNE à la date du 26 octobre 2026.

Il a été décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés de désigner Monsieur Khaled NASRAOUI, administrateur représentant le Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires au conseil d'administration de la société de gestion, en tant qu'administrateur délégué de la Société de Gestion de la Technopôle de Sidi Thabet pour une période de trois mois renouvelables une seule fois et ce à partir du 1er novembre 2026.

Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin lors de la désignation du nouveau PDG et dans tout état de cause au plus tard le 30 avril 2027.

Le conseil d'administration confère à l'administrateur délégué les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société comme ceux conférés aux précédents PDG.

2026403659SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

STE L'ELITE DU DIVERTISSEMENT

SARL AU CAPITAL DE 80.000 Dinars

Siège social : local commercial N°B11-B12-B13 situé à la résidence NOUR AL MEDINA, unité B du complexe résidentiel et commercial édifié sur lotissement A.F.H N°EHC32, sis à l'avenue de la République N°11 la Nouvelle Médina - Ben Arous - 2063

Matricule Fiscal : 1916699X/P/M/000

RNE : 1916699X

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté le 10 avril 2026, enregistré à la recette des finances el yesminette - Ben Arous- sous le n°26701559 quittance n°M024548 le 27 avril 2026, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises.

Les Associés de Société : L'ELITE DU DIVERTISSEMENT S.A.R.L au capital de 80.000 Dinars, se sont réunies au siège social de la Société : local commercial n°B11-B12 et B13 situé à la résidence NOUR AL MEDINA, unité B du complexe résidentiel et commercial édifié sur lotissement A.F.H N°EHC32, sis à l'avenue de la République N°11 la Nouvelle Médina - Ben Arous - 2063- Tunisie sur convocations faite par le Gérant afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

*Le Gérant qui expose que dans le cadre du développement des activités de la société au domaine de divertissement il a été décidé d'acquérir un fonds de commerce exploité en tant que salle de jeux sis au local résidence Ennasr Rez-de-chaussée Magasin B4 la Nouvelle Médina 2063 Ben Arous.

PREMIERE DECISION :

1- L'approbation du Fonds de Commerce de salle de jeux que la société acquis dans le cadre d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce enregistré à la recette des finances el yesminette Ben Arous sous le n°26201320 quittance n°M021223 daté le 10 avril 2026 et qui contient tous les éléments matériels et immatériels.

DEUXIEME DECISION :

2- Annonce de l'ouverture d'une succursale de la société qui est une activité de salle de jeux et Inclure la nouvelle activité représentée par une SALLE DE JEUX dans les activités de la société.

Ces résolutions mises au vote, ont été adoptées à l'unanimité des présents ou représentés.

2026R03096SRLB2

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

STE L'ELITE DU DIVERTISSEMENT

SARL AU CAPITAL DE 80.000 Dinars

Siège Social : local commercial N°B11-B12-B13 situé à la résidence NOUR AL MEDINA, unité B du complexe résidentiel et commercial édifié sur lotissement A.F.H N°EHC32, sis à l'avenue de la République N°11 la Nouvelle Médina - Ben Arous - 2063

Matricule Fiscal : 1916699X/P/M/000

RNE : 1916699X

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté le 18 mai 2026, enregistré à la recette des finances el yesminette - Ben Arous sous le n°26701923 quittance n°M029207 le 20 mai 2026, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises quittance n°2026P33849430 daté le 09 octobre 2026.

Les Associés de Société : L'ELITE DU DIVERTISSEMENT S.A.R.L au capital de 80.000 Dinars, se sont réunies au siège social de la Société : local commercial n°B11-B12 et B13 situé à la résidence NOUR AL MEDINA, unité B du complexe résidentiel et commercial édifié sur lotissement A.F.H N°EHC32, sis à l'avenue de la République n°11 la Nouvelle Médina -Ben Arous -2063- Tunisie sur convocations faite par le Gérant à fin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

*Le Gérant qui expose que dans le cadre du développement des activités de la société au domaine de divertissement, il a été décidé a ajouter une nouvelle activité : RESTAURANT pour renforcer l'activité de la société.

PREMIERE DECISION :

1- Ajouter une nouvelle activité représentée : RESTAURANT qui entre dans le cadre de l'objet social de la société.

Ces résolutions mises au vote, ont été adoptées à l'unanimité des présents ou représentés.

2026R03097SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/10/2026 enregistré à Grombalia le 26/10/2026 Quit n°M109710 Enr n°26204861; Najet ben Jilani Jmal ; CIN 06269435; IU 1923204B; rue Soudan Grombalia ; a vendu à Fekri ben larbi Haddad CIN 05216875 rue Kairouan cité Izdihar Grombalia ; le fonds de commerce "fruits secs" sis rue 2 Mars Grombalia.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds vendu dans vingt jours à partir de la parution de cet extrait au JORT, le présent avis a été publié au quotidien "Alchourouq" du 29/10/2026.

2026R03095FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de donation établi le 3 octobre 2026 auprès des deux notaires Adel Chouaikhia et Mehrez Jendoubi qui assurent que Louay Roudesli a donné tout le fonds commercial (buvette) avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au 15 rue Farhat Hached, Radés et matricule fiscal 1382907T à sa mère Monia Ben Mime.

Toutes les objections seront acceptées auprès de madame Monia Ben Mime au lieu du fonds commercial dans un délai maximal de 20 jours depuis l'annonce parue dans le journal officiel.

Cette annonce est publiée dans les deux journaux Al Chourouk et le Quotidien du 11/10/2026.

2026R03098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 07/10/2026 à la recette des finances de la Goulette, quittance n°107646 enregistrement n°26808103 Heithem Ferhat a vendu la totalité du fonds de commerce exploité N°12 rue des Martyrs, kram ouest, Tunis, à Med boudabous, prix de vente dix mille dinars 10.000.000, publié au journal Echourouk le 18/10/2026, Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, à son étude imm. Sahara confort app. B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2026R03102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 12 et 21 octobre 2026 enregistré à la Recette des actes de sociétés à Sousse le 22/10/2026 sous le n°26203836 quittance n°M004546, la SOCIETE SAVEUR DU DRAGON représentée par son représentant légal, matricule fiscal et identifiant unique 1620391N, ayant son siège rue du Caire Zaouiet Sousse 4081, a vendu à la Société POPPINGOBOBA COMPANY, SARL, matricule fiscal et identifiant unique 1831686Z ayant son siège rue Khlifa Zallama Sidi Bouali, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de restauration asiatique au local n° FC5 rez-de-chaussée, centre commercial Mall Of Sousse, route de Tunis.

L'acheteuse a élu domicile au local où est exploité le fonds.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteuse dans le local où est exploité le fonds de commerce n°FC5 rez-de-chaussée, centre commercial Mall Of Sousse, route de Tunis.

Cet avis a été publié au Journal Essahafa le 27 octobre 2026.

2026S01430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 09/10/2026 enregistré à la Recette des finances de Kalaa Sghira le 19/10/2026 sous le N°26201853, Mme Faouzia Rouatbi ayant son adresse au 13 rue Ibn Khaldoun Kalaa Sghira, IU et MF n°0340811W, a vendu à Mr Maher Ben Mohamed Salem, CIN n°09288270, ayant son adresse à la rue Mohamed Ikbal Kalaa Sghira, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le commerce de la quincaillerie dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°10 Kalaa Sghira.

L'acheteur a élu domicile au local où est exploité le fonds.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur dans le local où est exploité le fonds de commerce avenue Habib Bourguiba n°10 Kalaa Sghira Cet avis a été publié au Journal Essahafa le 23/10/2026.

2026S01431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente en date du 29/09/2026 enregistré à la recette de Monastir en date du 30/09/2026 sous n°26207244 quittance n°M081536. La société SMH TRADE BUSNESS dont le siège social est situé à cité basatin Monastir M.F. 1779795/D représentée par son gérant Mr Samaher Mroukhi C.I.N n°06821080 a vendu à Mr. Ousama Ben Mustapha C.I.N n°14009209 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au centre commercial à cité 6 Monastir consistant en une Buvette.

Les oppositions doivent s'adresser dans les délais légaux entre les mains du gérant Mr Samaher Mroukhi sis cité 1 Avenue 14 janvier n°26 Monastir.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 07/10/2026.

2026S01432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 16/10/2026 enregistré à la recette de SOUSSE 3 septembre n°M087905 le 23/10/2026 Mr AYOUB IBN ABDERHAMENE c.i.n 06878822 sis au 59 rue el basatin jemmal Monastir; a vendu à Ghezlene salhi c.i.n 14068551 sise à rue Tunis erbat Monastir ; le fonds de commerce exploité au 16 rue 18 janvier 1952 Sousse. Les oppositions seront reçues par l'acheteur 20 jours de cette annonce à l'adresse de l'acheteur et l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal la Presse du 28/10/2026.

2026S01434FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente du 16-10-2026 enregistré à la recette des finances de Kalaa Kebira Sousse sous le numéro 26202557 quittance n°72018, Monsieur Mohamed Salah Ben Romdhan (cin 12807690) résident à rue youssef gazeh kalaa kebira Sousse a vendu à Monsieur Achref Bouden (cin 09339828) résident à rue Tarek Ibn Zied kalaa kebira Sousse tout le fonds de commerce qu'il s'agit de vente de produits alimentaires sis à rue Tarek Ibn Zied Kalaa kebira Sousse. Cette vente sera publiée par le journal hebdomadaire «Achourouk» du 28/10/2026. Les oppositions seront reçues pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce entre les mains de l'acheteur dans le local du fonds de commerce à l'adresse indiquée ci-dessus.

2026S01436FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de vente sous seing privé, établi le 14 octobre 2026 et enregistré auprès de la recette des finances de Sakiet Eddaïer le 19 octobre 2026, sous le reçu n°MO79346 et le numéro d'enregistrement 26203644, Madame Mouna, fille de Fethi Ben Amer El Ayadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08756541, délivrée à Tunis le 19 novembre 2022, a cédé la totalité du fonds de commerce, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé sur la route de Mahdia, au kilomètre 5, à Sakiet Eddaïer, gouvernorat de Sfax.

Le fonds de commerce est cédé à Monsieur Khaled Ben Faraj Ben Ahmed Belghith, titulaire de la carte d'identité nationale n°05337533, délivrée à Tunis le 25 février 2015.

Les oppositions à cette cession seront reçues au cabinet de Maître Lotfi El Habib, avocat près la Cour de cassation, dont le cabinet est situé rue de Hafouz, immeuble El Intilaka, entrée « 1 », premier étage, à Sfax, titulaire de l'identifiant fiscal n° H 630186.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Al Chourouk le 24 octobre 2026.

2026X01460FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/01/2026 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 27/08/2026 sous le numéro de quittance M082043 et numéro d'enregistrement 26203086, Teg Barhoumi titulaire de C.I.N n°04332976, a vendu à Lotfi Dammak titulaire de C.I.N n°01173460, en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que VENTE DES FRUITS ET LEGUMES et sis à la route de L'AFRANE km 4 SFAX.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à la route de l'AFRANE km 4 SFAX.

2026X01462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances de Soliman du 12/10/2026 (Quittance n°M61289 Enregistrement n°02611 Série 262) La Sté Manar des Magasins a vendu à la Sté Boulangerie Hazem la totalité du fonds de commerce exploité comme Magasin de produits alimentaires Nommé «BON Choix Market» sis à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa en face de la STEG.

Les oppositions seront admises chez Mr Foued Hmaoui représentant légal de la venderesse à son domicile sis à l'Avenue de l'Environnement Elmida-Nabeul et ce dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal CHOUROUK du 23/10/2026.

2026403653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé, avec signatures légalisées en date du 19/10/2026 et enregistré à la Recette des Finances Habib Thameur Tunis le 21/10/2026 reçu n°M055997, enregistrement n°26202954 Mr Abdelnabi Ben Mohamed El Baradai ayant élu domicile au cabinet de son avocate, Maître Fatma Bouassida, sis au 01 bis, rue Sfax, El Menzah V, Ariana a vendu à Mr Mohamed Selim Ben El Houssine El Kasseh demeurant au 8 rue El Hammam, El Mourouj II, Tunis la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial n°2, situé au rez-de-chaussée de la galerie commerciale sise au 9, rue d'Allemagne, Tunis, et destiné à la vente de chaussures et d'articles de sport. Les oppositions éventuelles devront être formulées auprès du rédacteur de l'acte, Maître MOUROU Abdelfattah, avocat dont le cabinet est situé au 7, rue de l'Ancienne Poste, Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire a été inséré au quotidien Achourouk du 24/10/2026 p 20.

2026403654FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

(A TITRE GRATUIT)

Il est porté à la connaissance du public qu'aux termes d'un acte de cession à titre gratuit et enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 19 octobre 2026 (Quittance n°M077789, Enregistrement n°26604989). M. Ghassen DENGUIR, a cédé à titre gratuit au profit de son épouse Mme Khawla ARFAOUI, la totalité du F.C ayant pour activité le commerce de vente de vêtements prêts-à-porter, cadeaux et parfumerie, exploité dans le local situé au 10, rue Taïeb M'hiri (Esaâdia Khaznadar, Tunis). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues auprès de la cessionnaire au siège du FC situé au 10, rue Taïeb M'hiri, Esaâdia Khaznadar, Tunis, dans les délais légaux à compter de la présente publication.

Cette annonce est publiée au journal quotidien le Quotidien le 27 octobre 2026.

2026403656FCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par acte notarié établis par Maître Habib CHARBIB et son Assesseur notaire à Bizerte en date du 22 septembre 2026, dont les droits d'enregistrement sont payés à la Recette des Finances de Bizerte le 9 octobre 2026 quittance N°M084506 Monsieur Mehdi Ben HARIZ CIN N°08123699 a cédé à titre de donation à Monsieur Mongi BEN HARIZ la totalité du fonds de commerce de vente de matériaux d'équipement ménagers et cadeaux sis à l'AOUINA, Résidence LAZOURD Bloc H rez-de-chaussée avec ses éléments incorporels et corporels, les oppositions doivent être effectuées entre les mains du bénéficiaire Mongi Ben Hariz à son adresse, Rue Khamassi, Bizerte dans le délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK N°12708 du 25 octobre 2026.

2026403658FCCC2

Cession d'un Fonds de Commerce

Par acte sous seing privé du 21/10/2026, enregistré à la Recette des Finances Arbi Zarrouk, Béja, le 21/10/2026 (Q n°M063026, E n°26207966), M. Fares Ben Kousa, CIN n°07027238, domicilié au 68, Rue Sekhira, Ezzahra, a cédé le Fonds de Commerce consistant en une pharmacie sise à la Rue Kherreddine, à Mme Habiba Yahmadi, CIN n°05888913, domiciliée à l'Av. Hédi Nouira, Rés. Isis, Ennasr 2, Tunis.

Les oppositions doivent être reçues entre les mains de la Banque Internationale de Tunis, ayant élue domicile pour cette cession chez Maître Mohamed Boussama, de la société «Avocats Associés», à son siège sis à Montplaisir, Centre «Babel», Tunis et ce, dans le délai de 20 jours à compter de la parution du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens Essabah et le Temps du 24 octobre 2026.

2026403668FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré le 16/09/2026 à la recette des finances

de la Goulette, quittances n°96737 enregistrement n°26307440 Mm Mariem essaket a loué à Mm chadya ben khlifa, la totalité du Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au n°18 rue 13 Août Salambo kram Ouest, et ce pour une durée de 2 ans renouvelables publié au journaux Essabeh et le Temps le 9/10/2026.

2026R03103FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Location gérance)

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ariana le 06 octobre 2026 (vol 26308491 quittance n°105844), Mme Aicha Mbarek, (I.F : 1336022B) loue à M Mohamed Omar Ben Mahjouba (CIN : 15010165) la totalité du fonds de commerce de restaurant exploité dans le local sis au n°63 rue Dar Fadhal La Soukra Ariana, et ce pour une durée de 02 ans à partir du 01 Août 2026 au 31 Juillet 2028.

Cet extrait a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 27/10/2026.

2026403657FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association: Association des Employés et Professionnels de la Santé de Kébili.

Siège :

- Direction Régionale de la Santé de Kébili, Avenue Habib Bourguiba 4200 Kébili

- Procès-verbal d'expertise 324-32 enregistré au bureau des finances le 18 juin 2026 sous le numéro d'enregistrement 26000426

Sujet : Social.

Objectifs :

1) Soutenir l'esprit de solidarité entre les employés, cadres et agents de santé.

2) Organiser des activités récréatives, culturelles, sanitaires et sociales.

3) Offrir des avantages aux agents de santé.

4) Servir de pilier pour l'unité des agents de santé publique.

Membres de l'association :

- Hamza Bhiri : Président de l'association.

- Mouhaned Ben Belgacem : Trésorier.

- Hichem Ben Hassin : Secrétaire général.

- 6 Membres.

2026X01461APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sportive de Mellassine

Objet : Association sportive

Siège : 06, Rue 4072, Cité EL Rawdha - Tunis.

Objectifs :

- Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les accompagner vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux;

- Participer aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Mini football.

Membres :

- Présidente : Moez AMINA

- Vice-président : Najmeddine OUINAT

- Secrétaire général : Moez HAMMAMI

- Trésorière : Zohra TRABELSI

- Membre : Tarek JELASSI.

2026403660APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de Copropriété

Résidence Villas d'Ambre, Avenue 14 Janvier, 2046 Sidi Daoud La Marsa

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du syndic, en date du 06-09-2026 enregistré à la recette des finances de la marsa le 08-09-2026 sous N°26706084 et Quittance N°113800, accepté par la municipalité de La Marsa le 12-10-2026 sous la réf. 2026-3923, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport moral et financier du 15 Juin 2025 au 06 Septembre 2026.

- Nomination d'un nouveau bureau pour un mandat de 3 années commençant le 07 Septembre 2026 et finissant le 07 Septembre 2029, qui se compose comme suit : Seyma Ben Gamra : Présidente - Nozha Triki : Trésorière - Noura Azzabi : Membre.

2026R03099APSF2

Nomination d'un Nouveau Président

Du Syndicat des Copropriétaires

En vertu du procès-verbal de la réunion du syndicat des copropriétaires de la résidence El Bosten (2), sise rue de la Paix à Hammamet - Nabeul, tenue le 15 juillet 2026, enregistré à la Recette des Finances de Hammamet le 27 août 2026 sous le numéro 26805212, quittance n°M1217081, et déposé auprès de la Municipalité de Hammamet le 2 septembre 2026 sous le numéro 2026/4568, Monsieur Mohamed Lassaad Ben Cheikh Salem Ben Amor Eddhif a été nommé président du syndicat en remplacement de Monsieur Ghazi Belasfar.

2026403662APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Poursuivante : Mona Bent Hamed Al-Hajri, profession : employée, domiciliée dans le quartier Al-Zayatin Al-Sharahil, Moknine, gouvernorat de Monastir, en qualité de créancière saisissante.

Débiteur saisi : Ali Bin Mohamed Miftah, profession : employé, domicilié dans le quartier Al-Zayatin Al-Sharahil, Monastir.

Avocate à la cour de cassation : Me Mounira Al Balazi, avocate, dont le cabinet est situé rue d'Alger, Monastir.

Le bien mis en vente : La totalité de la propriété, soit la moitié de la propriété indivise d'un immeuble résidentiel situé dans le quartier Zayatin de Sharahil.

Superficie : Terrain de 300 mètres carrés.

Bordé au sud par une voie publique, à l'est par les héritiers de Mohamed Saleh Miftah et à l'ouest par les héritiers d'El Hadi Miftah.

Prix total : 26 350 000 dinars.

Date et lieu de la vente aux enchères : Mercredi 25 novembre 2026, au Tribunal de première instance de Monastir.

Visites du bien autorisé tous les jours.

La participation est conditionnée au versement d'un acompte d'un tiers du prix de départ, par chèque certifié ou par garantie bancaire irrévocable.

2026S01435VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Poursuivant :

Mahmoud Maazoun, Ayant élu domicile chez son avocat Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue Kairouan Immeuble Intilaka, escalier B2, 2ème étage Sfax, MF 168/445B/A/P/000

Le saisi :

Afif Awedni, demeurant à Sakiet ezit oued grawa km 7 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue Kairouan Immeuble Intilaka, escalier B2, 2ème étage Sfax, MF 168/445B/AIP/000

Immeuble objet de la saisie :

Un terrain d'environ 470 m² sur lequel une construction de 290 m² constituée d'une entrée, salon, deux chambres, wc, avec escalier kebla avec garage ouvrant à chark d'environ 28 m² avec eau courante et électricité, le tout situé à sakiet ezzit oued graoua km7 zanket Jmel Sfax. Limite kebla, chark par une rue, jawf par Mohamed Aouadni et gharb par Abdelkefi.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée par l'expert Mohammed Walha désigné par ord sur requête n°13219/26 du 24/08/2026 à 355.000,000dt.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu lundi 30 Novembre 2026 à partir de 9h à la salle des criées au tribunal de première instance de Sfax, rue Abou el kacem Chebbi.

Observation :

Les personnes désireuses de participer aux enchères sont tenues de consigner le un tiers (1/3) de la mise à prix avant le jour de l'audience.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble exposé à la vente pourra avoir lieu tous les jours aux heures de bureau et pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou s'adresser à l'étude du Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri rue de Kairouan Immeuble Intilaka, escalier B2, 2ème étage Sfax.

2026X01463VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mhadheb Kammoun, CIN05369797, demeurant à sidi dhaher bir ali ben khlifa Sfax et Route skhira km 6 bir ali ben khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les quotes-parts indivises consistent en 37 220 parts sur un total de 241 930 parts du bien immobilier dénommé «Rabia VIII», objet du titre foncier n° 8282 Sfax, d'une superficie totale de 241 930 m², situé à Omda Sidi Dhaher, Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, Gouvernorat de Sfax, à gauche en allant de Bir Ali Ben Khalifa vers Cherarda, dans la zone dite «El Omcha».

Le bien se trouve à environ 12 km du centre de la Délégation de Bir Ali Ben Khalifa, dans une zone agricole à faible densité de population, où sont implantées plusieurs sociétés de production agricole ainsi que des entrepôts à vocation agricole et des habitations dispersées.

La zone bénéficie de plusieurs équipements et infrastructures, notamment des routes goudronnées, de l'électricité, de l'eau potable ainsi que des pistes agricoles.

Les quotes-parts indivises concernées correspondent à une parcelle agricole d'une superficie de 37 220 m², dont le sol est de bonne qualité, exempt de mauvaises herbes et de végétation parasite.

La parcelle comprend : 110 oliviers, entretenus et exploités, plantés à une distance d'environ 18 mètres entre chaque arbre ; 50 oliviers de grande

taille, entretenus et exploités, plantés à une distance d'environ 24 mètres entre chaque arbre.

Limites de la parcelle : Au Sud Ali Kamoun ; A l'Est Ahmed Kamoun ; A l'Ouest une piste agricole ; et au Nord la route goudronnée reliant Bir Ali Ben Khalifa à Cherarda.

Mise à prix : (156. 000,000 D) après la réduction du prix de 40 %.

La date et lieu de la vente : mercredi le 25/11/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01464VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 0000110 F, S.A. R.C, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Rihab Ben Mohamed Ali Dechicha, épouse Labiadh, CIN n°08645051, demeurante à la route de Mouanasa, Zarzis, Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «RAHMA», objet du titre foncier n°38935 Médenine, d'une superficie totale de 549 m², consiste en un terrain sur lequel est édifiée une habitation moderne de type villa, composée de deux niveaux : un rez-de-chaussée d'une superficie de 126 m² et un étage supérieur d'une superficie de 84 m², ainsi qu'un dépôt d'une superficie de 21 m². Le bien est clôturé par un mur de clôture.

Le bien est situé à la localité de Hassi Jerbi, délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine, à l'intérieur du périmètre du plan d'aménagement urbain.

Il est délimité comme suit :

Au Nord : propriété d'autrui, entre les bornes n° 27 et 28 ;

Au Sud : propriété d'autrui, entre les bornes n° 36 et 37 ;

A l'Est : propriété d'autrui, entre les bornes n° 27 et 36 ;

A l'Ouest : propriété d'autrui, entre les bornes n° 28 et 37, en passant par la borne n°38.

Mise à prix : (402.618 ,000 D) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Lundi le 30/11/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01465VEPA1

Vente aux enchères publiques

CABINET Maître Nabil Yassine SEFFEN

Tél. 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA MF : 000221M en la présence de son représentant légal demeurant à l'avenue Mohamed V TUNIS créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine SEFFEN AVOCAT prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue D'IRAQ n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La Société kchaou Métal - SARL - RC N°B031682005 dont le siège social et au N°27 Rue de la Martyre Hmida EL HAMMAMI Ezzahrouni Tunis En sa qualité de débiteur principal

3- Désignation de l'immeuble saisi : - Il s'agit de la totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi dans le titre foncier n°52693 Tunis dénommé (Ardh Cherif2) soit 825 parts indivises sur 16240 parts qui correspondent à un terrain d'une superficie de 825 m² situé au N°27 Rue de la Martyre Hmida EL HAMMAMI Ezzahrouni Tunis sur lequel se trouve une construction en état de délabrement.

- La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi dans le titre foncier n°74343 Tunis dénommé (Ardh Hmida) soit 500 parts indivises sur 16601 parts qui correspondent à un terrain d'une superficie de 500 m² situé au N°27 Rue de la Martyre Hmida EL HAMMAMI Ezzahrouni Tunis sur lequel se trouve une construction en état délabrement.

4- La Mise à prix : de la totalité des parts indivises objet du titre foncier N° 52693 Tunis est fixée à 367.794,075 dinars et la totalité des parts indivises objet du titre foncier N°74343 Tunis est fixée à 222.905,500 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité des Immeubles objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de TUNIS II sis à SIJOUMI le Lundi 30 Novembre 2026 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2026403667VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offre vente d'une villa, titre foncier n°3502 ben Arous

Pour la troisième fois

Le syndic de faillite sur l'entreprise El Manaa Frères lance un appel d'offre concernant la vente d'une villa, titre foncier n°3502 ben Arous, située à la Médina jadida, Ben Arous.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges de bureau de syndic de faillite contre le paiement de 150 dinars, non restituable. Les offres doivent parvenir au cabinet de syndic de faillite sis au "31, avenue de la liberté 2ème étage Tunis" au plus tard le 01/12/2026.

2026403655VEPA2

DECISION DE CHANGEMENT DE LIQUIDATEUR

ASSOCIATION SALON CULTURELLE

Siège social : Cité olympique Kasserine

En vertu de décision émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 24/09/2026 il a été décidé de remplacer le liquidateur Mr Mohamed Yazid Laabidi dans le dossier n°426 relatif à la procédure de liquidation de l'association «le salon culturelle» par le liquidateur Rabeh Ben Amor afin de poursuivre les opérations de liquidation.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours,) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sise à rue 02 Mars résidence el Khalil 3ème Etage bureau N°133 Manouba, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

Tél 98.584.399.

2026403663VEPA2

Changement et nomination d'un liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le président chargé de superviser le département du crédit et de la liquidation du tribunal de première instance en date du 15/07/2026 dans l'affaire n°345 Mme Ouertani Awatef a été nommée liquidateur judiciaire de l'association «Al-Chifaa pour les patients hospitalisés» au lieu de Mme Siham Khalfi.

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau du liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 1er étage bureau n°103 route mater, Km 7, Manouba / téléphone 29499486.

2026403665VEPA2

Changement et Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision datée du 7/7/2026 émise par le vice-président du tribunal de première instance de Manouba dans le dossier n°89 a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité de liquidateur judiciaire de l'héritage du feu mejri belgacem.

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau de liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 1er étage bureau n°103 route mater, Km 7, Manouba / téléphone 96499466.

2026403666VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

NEOBUS

Société Anonyme

Au capital de 2.130.000 dinars

Siège social : Immeuble LACAERO-Intersection Avenue Sadok Mokadem et Avenue Cheikh ZAED Lac I - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1883191Q

Les actionnaires de la société "NEOBUS" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30/11/2026 à 12h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2024 et 2025.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2024 et 2025 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2024 et 2025.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2026R03100SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le 23 Novembre 2026

Actifs Précieux APEX S.A

Capital social : 8 928 150 Dinars Tunisiens

Siège social : Usine : Zone Industrielle Zriba 4 Zaghouan

IU : 1451581A

Les actionnaires de la société Actifs Précieux APEX S.A sont convoqués à

la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le 23 Novembre 2026 au siège de la société ATD SICAR sis à Immeuble Regency - Bloc A, Rue Lac Léman les Berges du Lac à partir de 10H00 pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital;

4. Suppression du droit préférentiel de souscription;

5. Modification corrélative des statuts;

6. Délégation des pouvoirs nécessaires au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital et d'en constater la réalisation et;

7. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026403664SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Dali Salah titulaire de la CIN n°04126757 déclare avoir perdu le titre de propriété N°13353/15 daté du 24/11/2010 relatif au titre foncier N°76496 Monastir situé à Zaouiet Kontech, un certificat de perte relatif a été délivré sous le N°733 daté du 12/10/2026 par le poste de police de Jemmel.

2026S01433DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme. Sameh fille de Sadok ben Mansour Gharbi, titulaire de la C.I.N n°05675713 délivrée le 19 janvier 2022, déclare la perte du titre de propriété n° 66514, inscrits au registre foncier sous le n°43748, faisant partie de la propriété enregistrée au nom de Fattouma à Bizerte (Délégation de Bizerte Nord), qu'elle a acquis auprès de M. Fathi ben Mohamed ben El-Hadj Saleh ben Said.

Cette publication est effectuée conformément à :

- La déclaration sur l'honneur légalisée à la municipalité de Bizerte le 22 octobre 2026

- L'autorisation judiciaire n°5448, délivrée le 20 octobre 2026

La présente annonce a été publiée dans le journal «Al-Chourouk» le 23 octobre 2026.

2026403661DIVD2